

Machizukuri まちづくり : urbanisme ou projet urbain participatif

Voici un exemple de *machizukuri* à petite échelle dans la ville de Sanjō, Niigata : sous la ligne aérienne JR Yahiko, se trouvaient 11 *poketto pāku* (petits parcs), peu reconnus par les habitants. En 2007, les habitants avec des spécialistes, l'administration et l'université ont collaboré pour les redessiner grâce à un projet participatif à l'initiative de l'université (Figure 1).

Machizukuri peut être réalisé à une échelle plus grande. Depuis 1991, les habitants de Kagurazaka à Tokyo se réunissent pour préserver le charme vivant de ce quartier et ses activités variées. Pour eux, l'objectif de *machizukuri* est de conserver le caractère japonais et élégant du quartier. Par exemple, on peut citer l'exemple de *machizukuri* à Yatsuo et à Toyama. Yatsuo est une ville où se déroule une grande fête de danse traditionnelle *Owara kaze no bon* おわら風の盆. La ville était auparavant un quartier commerçant, mais aujourd'hui elle fait face au déclin à cause de la population vieillissante et en diminution, car le commerce était en déclin et les touristes ne venaient qu'à l'occasion de la fête, une fois par un. Elle est un modèle typique de ville régionale. A partir de 2004, grâce au projet d'aide aux villes créatives par la culture et l'art 文化芸術による創造のまち支援事業 par le ministère de la Culture, dans lequel Chambre de commerce de Yatsuo a s'est inscrite en prenant conscience de la crise. Chaque année des rencontres-débats pour penser à l'avenir de la ville, a vivre par le tourisme tout au long de l'année, sont organisées pour discuter du contenu de *machizukuri* avec tous les habitants et avec l'aide du laboratoire de planification urbaine quartier par

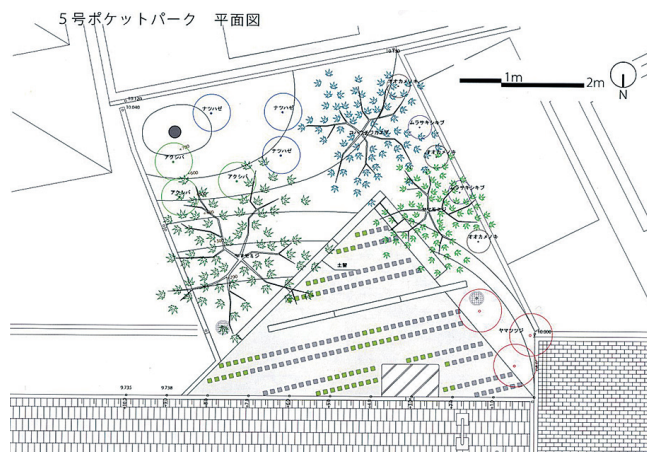


Figure 1 : Le plan du 5^{ème} *poketto paku* décidé par les habitants Laboratoire de NISHIMURA Shinya de l'Université de Niigata, *Shimin to daigaku no kyōdō ni yoru poketto paku zukuri* (Le projet des petits parcs en collaboration avec les habitants et l'Université).

quartier (Figure 2), ... Par exemple les habitants du quartier de Nishimachi ont créé spontanément une commission de *machizukuri* par eux-mêmes à la fin de la série des débats en 2006 et ont dessiné le plan du quartier avec l'explication de son histoire (Figure 3). Les habitants ont enfin conçu le quartier des représentations collectives par une série d'activités. On peut remarquer que le projet du *machizukuri* a fonctionné comme la stimulation pour une prise de conscience.



Figure 2 : Yatsuo Machizukuri Daigaku (Université) avec les habitants et le laboratoire discutant sur l'avenir de la ville à Toyama.

La traduction française du mot *machizukuri*, d'après Augustin Berque, est « urbanisme participatif » (MARMIGNON 2008).

Dans un premier sens, *machizukuri* signifie « alignement ordonné des maisons d'un quartier » (citation de 1622), puis désigne l'apparence d'un quartier. Ce sens premier va s'élargir à celui de l'aménagement d'un quartier pour le rendre agréable à vivre (NKD).

On trouve le mot *machizukuri* seulement dans l'édition 2009 du dictionnaire des mots contemporains (GYKC) car ce terme ne s'est répandu que très récemment. Cependant, on peut le trouver dans des intitulés administratifs comme *Kaisei Machizukuri sanpō* (trois lois révisées sur *machizukuri* de 2006) et *Fukushi no machizukuri* (*machizukuri* pour le bien-être public).

La première utilisation de ce mot dans un sens urbanistique date de 1952, introduite par Shiro MASUDA, historien social, dans un contexte d'intégration des sciences sociales dans l'aménagement urbain, en référence à l'histoire de l'urbanisme occidental. La notion de *machizukuri* est aussi influencée par les développements de la démocratie locale américaine de cette époque (*advocacy planning*). Après la défense de *chōnai kai* (conseil de quartier) par l'Armée d'occupation américaine en 1947, plusieurs organisations à but non lucratif dont *Shakai Fukushi Kyōgikai* (Conseil du bien-être social) ont été créées en 1951, influencées par la théorie américaine de l'organisation communautaire. Sur cette base, deux types de *machizukuri* sont apparus. Le premier est né à la suite des campagnes des habitants contre les destructions de l'environnement dues à la haute croissance dans les années 1960. Deux exemples très connus, considérés comme précurseurs, sont les quartiers Mano à Kobe et

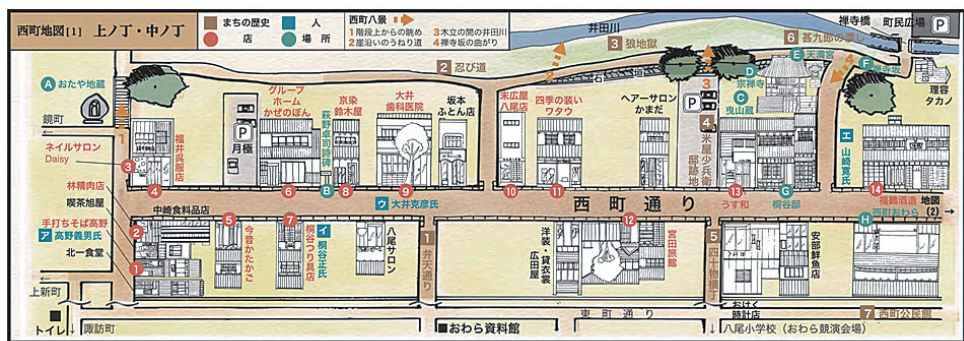


Figure 3 : Le plan 1 de Nishimachi à Yatsuo extrait par Nishimachi, Yatsuo. *Ecchū Yatsuo domannaka meguri* (Visite au centre d'Ecchū Yatsuo), Toyama, Nishimachi, Yatsuo, 2007.

Kyōjima à Tokyo, dits “Mano de l’ouest et Kyōjima de l’est”. Le deuxième type apparaît dans le contexte de la conservation du paysage urbain à partir de 1948 à Kurashiki (NITAGAI, ŌNO, KOIZUMI, HAYASHI, MORITAN 2008). Mano est un quartier à la fois résidentiel et industriel de Kobe. A partir de 1965, les habitants ont commencé à lutter contre la pollution et en 1980, ils ont proposé un “Programme de *machizukuri*” (*Machizukuri kōsō*). Le quartier de Kyōjima est un secteur d’habitat à forte densité où la ville de Tokyo a proposé un grand projet de rénovation urbaine en 1971. En 1980, les habitants ont réussi à empêcher le projet métropolitain et à prendre en charge un projet urbain. Ils ont institué le “Conseil pour l’étude de *machizukuri*” (*Machizukuri Kentōkai*), et en 1981 le “Conseil du *machizukuri*” (*Machizukuri Kyōgikai*) a décidé d’un plan qui comprend “l’objectif de *machizukuri*”, “le plan des voies de vie”, “le plan des bâtiments” et “le plan des équipements communautaires”.

La démarche *machizukuri* se caractérise par une série d’actions continues, en collaboration avec la société locale, pour améliorer progressivement l’environnement d’un quartier d’habitation, augmenter sa vitalité et son charme, améliorer la qualité de la vie (SATŌ 1999). Par exemple, ce sont des actions permettant de préserver le quartier contre un projet de développement radical, ou pour connaître l’histoire du quartier afin de penser son avenir. Ces interventions sont entreprises par des habitants ou des groupes quand ceux-ci perçoivent réellement leur quartier comme “leur maison commune” à arranger ou aménager, c’est-à-dire lorsqu’ils retrouvent l’idée de “*commons*” (territoire communautaire) (NISHIMURA 2007). On peut comprendre aussi *machizukuri* comme étant un mouvement suivi d’actions initié par des communautés locales puis intégré dans le processus de la décentralisation vers les municipalités, mis en place par le gouvernement dans les années 1990 (WATANABE 2006, 2007).

Dans un contexte de ralentissement économique, à la fin des années 1970, des projets de *machizukuri* ont été initiés par les ministères et les administrations pour revitaliser des quartiers, afin d’en faire un nouveau modèle de développement. Par exemple, des commissions ont été instaurées dans chaque quartier de la municipalité de Mitaka à Tokyo afin de revitaliser des centres locaux. Dans les années 1980, la loi a institué un système de plan local *chiku keikaku seido* 地区計画制度 comprenant des arrêtés sur *machizukuri* まちづくり条例 à l’échelle d’un quartier. Par exemple, la ville de Kobe ou l’arrondissement de Setagaya à Tokyo ont promulgué des arrêtés qui permettent aux habitants de participer aux plans d’urbanisme avec les administrations. Dans certains cas, on peut parler d’une forme de récupération de l’idée de *machizukuri* par les administrations, sans véritable collaboration mais pour éteindre les mouvements d’opposition. Cependant ces projets ont été ralentis par l’économie spéculative *baburu keizai* et le renchérissement des terrains.

Depuis la fin des années 1990, le nombre de *machizukuri* portés par des NPO (Non-Profit Organization) a augmenté grâce à la loi de 1998 qui leur accorde les prérogatives de personne morale. Cette loi a été instaurée à la suite de la remarquable action des associations d’habitants après le séisme de Kobe et Awaji en 1995. Depuis les années 2000, le mouvement de *machizukuri* s’étend grâce à la collaboration plus systématique entre NPO et administrations (AIBA 2008). La loi sur le paysage *keikanhō* 景観法 de 2004 par exemple, est basée sur une démarche de *machizukuri*. Une commune peut désigner comme *Keikan Seibi Kikō* (organisation pour le maintien du paysage) une association d’habitants qui œuvre pour préserver le paysage local. Dans cette loi apparaît le terme “*machizukuri* pour le paysage” 景観まちづくり *keikan machizukuri* (Nihon Kenchiku Gakkai 2005). Dans le même contexte, la loi sur le *machizukuri* historique 歴史まちづくり法 (son nom officiel est “loi sur l’entretien

et la valorisation des sites historiques”) *Chiiki ni okeru rekishiteki fūchi no iji oyobi kōjō ni kansuru hōritsu* 地域における歴史的風致の維持及び向上に関する法律 a été promulguée en 2008.

D'un côté ce fait jour la critique de “l'urbanisme participatif ” japonais par rapport au faible niveau de démocratie, en le comparant avec les exemples français (IYORI 2010). La loi sur le paysage proclame l'urbanisme bottom-up, cependant l'exemple du plan paysager de Kyoto n'est que l'urbanisme top-down. La ville de Kyoto a créé le plan de 2005 par l'institution d'un conseil du paysage dans la ville. Cependant elle n'a pas mené suffisamment l'enquête publique et la concertation avec les citoyens et a décidé et révisé le plan final assez rapidement. Par contre à Paris, la ville de Paris a organisé les enquêtes publiques et les concertations assez pour la substitution du POS au PLU à partir de 2001 en discutant avec les citoyens, le conseil et le tribunal administratif.

Cela relie la démocratie locale et la décentralisation à la différence de conception de la “délibération” *kyōgi* 協議. Au Japon, il y a *まちづくり協議会* le conseil de *machizukuri* est composé de l'administration et des habitants. Cependant c'est surtout une information de la décision de l'administration pour les habitants dont il est question, et ils ne discutent pas vraiment, pour le moment, dans beaucoup de cas. En France, le conseil pour la délibération viserait mieux, dit-on, à une véritable discussion entre l'administration et les habitants.

Bibliographie

- AIBA Shin, *Comparative History of Community Design in Korea, Taiwan and Japan*, Le rapport de ASCOM 2008 automne Workshop à Seoul, le 9-11 Octobre 2008.
- IYORI Tsutomu, “Toshikeikaku no minshuka mindo ni tsuite no nichifutsu hikaku (La comparaison du niveau de la démocratie de l'urbanisme au Japon et en France),” *Jinkan fōramu* (Human and Environmental Forum), no. 26, Graduate School of Human and Environmental Studies, l'Université de Kyoto, 2010, pp. 14-17.
- MARMIGNON, Patricia, *La création de l'urbain : paysage urbain à Osaka depuis Meiji (1868)*, Saarbrücken, ed. universitaires Européennes, 2010, p. 257.
- NITAGAI Kamon, ŌNO Hidetoshi, KOIZUMI Hideki, HAYASHI Yasuyoshi, MORITAN Akio, *Machizukuri no hyakka jiten* (L'encyclopédie du *machizukuri*), Tokyo, Maruzen Kabushikigaisha, 2008, pp. 3-31.
- NISHIMURA Yukio, *Machizukuri gaku* (L'étude du *machizukuri*), Tokyo, Asakura Shoten, 2007, pp. 1-3.
- SATŌ Shigeru, *Machizukuri no kagaku* (La science du *machizukuri*), Tokyo, Kajima Shuppankai, 1999.
- WATANABE Shun'ichi, “Toshi Keikaku vs Machizukuri : Emerging Paradigm of Civil Society in Japan, 1950-1980,” in Andre Sorensen and Carolin Funck, eds., *Living Cities in Japan* (London : Routledge, 2007).
- *Machizukuri* pour le paysage afin de conserver et d'améliorer le paysage du quartier, par Shadanhōjin Nihon Kenchiku Gakkai, *Keikanhō to keikan machizukuri* (La loi sur le paysage et le *machizukuri* pour le paysage), Kyoto, Gakugei Shuppansha, 2005.